

Rapport du conseil communal du 26 mai 2020 à 17.30 heures

Absent excusé : ///

Séance à huis clos

Affaires de personnel – propositions de réaffectation dans l’enseignement fondamental

Quatre postes ont été publiés sur la première liste des postes vacants d’instituteur du ministère de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse.

Le conseil communal affecte, par scrutin secret :

- Irene Verharen, domiciliée à Rosport, au poste C2-4 100% A20-21 (1^{er} poste vacant)
– ressort scolaire Rosport ;
- Frank Reinert, domicilié à Christnach, au poste C2-4 100% A20-21 (2^{ième} poste vacant) – ressort scolaire Rosport ;
- Jessy Hoffmann, domiciliée à Boursdorf, au poste C2-4 SUR 100% (1^{er} poste vacant)
– ressort scolaire Mompach ;
- Lisa Hoffmann, domiciliée à Olingen, au poste C2-4 SUR 100% (2^{ième} poste vacant)
– ressort scolaire Mompach.

Séance publique

Confirmation d’un règlement de circulation d’urgence

Le conseil communal confirme à l’unanimité des voix un règlement d’urgence temporaire édicté par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 20 mai 2020 et ayant pour objet la réglementation de la circulation à l’occasion de la rentrée scolaire du 25 mai 2020 à Rosport.

Adaptation du règlement de circulation

Le conseil communal adapte à l’unanimité des voix le règlement de circulation de la commune de Rosport-Mompach. Dans le cadre de la signalisation du nouveau circuit cyclable touristique « Tudor Tour », le marquage d’une voie pour cyclistes dans la Rue des Sources à Rosport s’est avéré nécessaire ; ceci entraîne l’introduction d’un accès interdit, excepté cycles, de la maison 2 jusqu’à la maison 26.

Approbation de la convention Office social Echternach-Rosport-Mompach pour l’année 2020

En date du 9 avril 2020, Madame la ministre de la Famille et de l’Intégration, les collèges des bourgmestre et échevins d’Echternach et de Rosport-Mompach et la présidente de l’Office social commun ont signé la convention au sujet de l’organisation et du financement des activités de l’Office social au cours de l’année 2020. Les frais de fonctionnement, d’entretien et de gestion sont estimés au total à 455.702,23 €. La moitié de ces frais sera répartie entre les deux communes au prorata de la population de résidence. Le conseil communal approuve la convention pré-mentionnée à l’unanimité des voix.

Adaptation du contrat collectif pour les salariés de la commune de Rosport-Mompach

En vue d’une meilleure organisation du service technique et en vue de l’amélioration du service aux citoyens, le service technique communal est réorganisé en 3 équipes :

- équipe mécanique et jardinage ;
- équipe bâtiments et manifestations ;
- équipe eaux.

Chaque équipe fonctionnera sous la responsabilité d'un coordinateur d'équipe à désigner par le collège des bourgmestre et échevins.

Afin d'honorer cette responsabilité, le conseil communal introduit à l'unanimité des voix une prime de responsabilité de 10 points indiciaires pour les coordinateurs d'équipe moyennant l'introduction d'un nouvel article dans le contrat collectif pour les salariés de la commune de Rosport-Mompach.

Décision relative au droit de préemption

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de ne pas faire valoir son droit de préemption en ce qui concerne la vente de deux parcelles de jardin sises à Born au lieu-dit « Born ».